

■ bourse

Placement risqué : un Toulonnais accuse la Caisse d'Epargne

« Doubl'ô Monde » devait être un placement « à haute performance, qui garantissait un doublement du capital » déposé « en toute sérénité ».

Sept ans plus tard, Christian de Beraïl n'y voit que « tromperie, défaut de conseil et vente forcée ». Il envisage de déposer plainte contre sa banque, la Caisse d'Epargne. Ce Toulonnais, qui travaille entre les États-Unis et la France, a pourtant l'habitude des chiffres. Ingénieur automaticien, il a créé un centre d'affaires à La Seyne, dans la zone des Playes. Autant dire qu'il n'était pas le candidat idéal pour se méprendre sur un produit financier trop risqué. « Et pourtant, je me suis fait avoir comme un débutant », confie-t-il.

4 000 euros perdus

« "Doubl'ô Monde" devait faire bénéficier aux épargnants du potentiel de croissance de douze valeurs mondiales de la Bourse et garantir le capital initial, déposé avec une fiscalité avantageuse. C'est ce qui était écrit sur la brochure que mon banquier m'a remise. On m'avait même dit : c'est réservé aux clients privilégiés de la Caisse d'Epargne, mais il faut aller vite. J'ai donc suivi et déposé 91 000 euros en 2001. Aujourd'hui, en guise de doublement de mon apport, j'ai perdu de l'argent : 4 000 euros ! »

Si la banque avait garanti qu'à échéance, le souscripteur était assuré de retrou-

ver « au minimum la valeur initiale du capital investi », un renvoi précisait en tout petit : « Hors droit d'entrée. » « Si j'avais su que ces droits s'élèveraient au final à 4 000 euros, je me serais abstenu. Or personne ne m'en a tenu informé. Capital restitué, oui, mais amputé de 4 000 euros. C'est fort de café ! »

La colère de Christian de Beraïl est d'autant plus vive qu'il s'est rendu compte que 200 autres personnes en France estiment, elles aussi, avoir été abusées. Un collectif a même été créé sur Internet, baptisé « Lagardère » (du nom du premier plaignant).

« Pas la seule victime en Paca... »

« Au total, 57 000 épargnants ont contracté ce placement. Combien se retrouvent, comme moi aujourd'hui, à avoir perdu de l'argent et avoir été trahis par leur banque ? Je suis à la Caisse d'Epargne depuis vingt ans, et j'estime que j'ai subi un préjudice réel. D'ailleurs, je ne dois pas être le seul dans la région. »

Christian de Beraïl réclame environ 20 000 euros de dommages, correspondant au remboursement des frais d'entrée et de gestion et à l'application des intérêts à hauteur de 3,5 %.

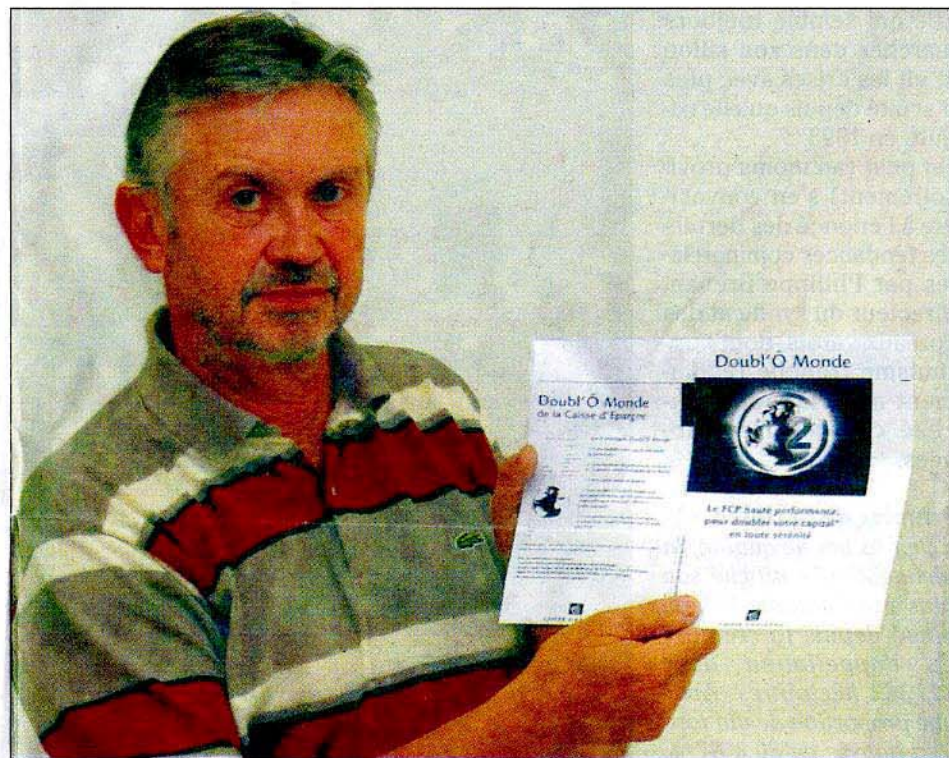
« J'ai été dupé par la publicité qu'on a faite, parlant de produit miraculeux et pour lequel on m'a fait signer des documents à la hâte, le der-

nier jour de souscription », dénonce-t-il.

L'Association française des usagers des banques (Afub) fustige, elle aussi, une « publicité trompeuse » et demande des comptes à la Caisse d'Epargne. Elle propose le dépôt d'une plainte groupée pour tromperie et d'une alerte à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

« L'Ecureuil, c'était l'illusion des promesses », commente Serge Mètre, porte-parole de l'Afub. Attaquée, la Caisse plaide non coupable, arguments à la clé (notre encadré). Mais le contentieux grossit de mois en mois ; « Doubl'ô Monde » avait remporté un franc succès : plus de 57 000 candidats séduits pour un montant total placé de 429 millions d'euros.

F. DUMAS



Christian de Beraïl, un ingénieur toulonnais, est furieux contre sa banque : « J'ai été trompé par un produit financier douteux. On m'a promis que je gagnerais de l'argent. J'en ai perdu. »

(Photo Gérard Raynaud)

Caisse d'Epargne : « Personne n'a été trompé ! »

« Ce client de la Caisse d'Epargne est toujours en discussion avec nous et en négociation. Nous avons rendez-vous avec lui pour en parler, mais il a annulé ce rendez-vous, explique la direction régionale du groupe. Cela dit, nous restons à sa disposition pour le recevoir et étudier son cas ensemble. » Concernant « Doubl'ô Monde », la banque se défend de tout abus : « Personne n'a été trompé. Si personne ne s'est enrichi, personne n'a été ruiné non plus ! », répond Michel Leduc, directeur de la qualité à la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, compé-

tente pour le Var et les Alpes-Maritimes. « Il s'agissait d'un fonds commun de placement à capital garanti, c'est-à-dire que quels que soient les indices boursiers du panier d'actions proposé, le souscripteur était assuré de récupérer son capital, diminué des frais de gestion et d'entrée. » « L'hypothèse la plus ambitieuse était de doubler le capital investi, reconnaît Michel Leduc. Cela ne s'est pas produit parce que trois actions du panier (Allianz, Ford et France Télécom) ont perdu plus de 40 % de leur valeur. Le produit a donc été pénalisé malgré la

bonne tenue des autres actions. » C'est donc la pire hypothèse qui s'est produite ? « La pire, c'est beaucoup dire car, au minimum, les clients ont récupéré leur capital. Le mécanisme de sécurité et de garantie de capital a joué à plein. » « Doubl'ô Monde » est aujourd'hui abandonné. Et les nouveaux produits financiers proposés par la Caisse d'Epargne portent des noms plus neutres. Hors de question d'employer les termes « double ou triple » dans les intitulés. Question de prudence...

F. D.